



Les zones urbanisées

La biodiversité inféodée aux zones urbanisées est-elle menacée ?

La diminution du nombre de gîtes pour la nidification (fermeture des accès aux bâtiments, aménagement des combles, grillages, rejointement) est une des menaces ainsi que la non prise en compte de certaines espèces lors des travaux de réfection/restauration du bâti. **Les éclairages publics** causent des dérangements aux espèces nocturnes, entraînent des désertifications de gîtes, des modifications des comportements et **des pertes de zones d'alimentation**. L'imperméabilisation et l'artificialisation des sols sont également des menaces.

Que faire ?

Plusieurs actions sont possibles pour accroître et préserver la biodiversité dans les milieux urbanisés et notamment :

- **Améliorer l'accueil** des chauves-souris dans le bâti ;
- **Anticiper la présence des espèces** dans toutes les opérations d'aménagement ;
- **Adapter l'éclairage** artificiel ;
- **Pratiquer la fauche tardive** des espaces publics ;
- **Bannir** les produits phytosanitaires ;
- **Installer des nichoirs**, et laisser une zone non tondue dans les jardins privés et dans les espaces verts publics.

Le territoire des Bertranges est marqué par **3 centres bourgs : La Charité sur Loire, Guéigny et Premery**. Si un habitat est omniprésent en ville c'est bien le bâti. Ce terme englobe différents éléments : les maisons, immeubles, vieux monuments, ponts, routes, squares, murets en pierres... **Une nouvelle biodiversité va s'installer** et il ne faut pas la négliger : moineaux, lézards, mousses ... **Elle est fragile et en première ligne face aux pollutions.**

Autour des principales zones urbaines ce sont des petits villages avec pour certains des anciens bâtis de pierres de village qui au-delà de l'intérêt historique sont **le refuge de nombreuses espèces**. Des caves aux combles on y trouve une faune et une flore adaptées à ces habitats «anthropiques».

Les nombreux bâtis anciens (châteaux, églises ...) sont autant d'aubaines potentielles pour **l'installation de colonies d'hibernation ou de reproduction de chauves-souris**. L'alternance de bocage et forêt ainsi que le peu de centres urbains font des Bertranges un cœur de chasse pour ces mammifères volants. Au total, 18 espèces de chauves-souris ont pu être recensées sur le territoire, attestant de ces importantes capacités d'accueil.

Les jardins et parcs privés sont aussi riches en biodiversité à condition que les habitats soient variés. Ils peuvent accueillir oiseaux, insectes, amphibiens ...

283 ha
de bâtiment





L'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)

est un petit crapaud qui se caractérise par sa pupille verticale en forme de losange. Cette espèce, qualifiée de « pionnière », utilise un large panel de milieux aquatiques pour le développement des larves. C'est l'hôte typique des villages où il apprécie les murets ainsi que les lavoirs et les sources.

C'est une espèce protégée qui souffre de la raréfaction des points d'eau et des microhabitats dans lesquels il trouve refuge.



Le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

est une chauve-souris avec une feuille nasale constituée d'un repli de peau en forme de fer à cheval autour des narines. La complexité de cet organe lui sert à émettre des ultrasons pour se repérer dans l'espace et chasser.

En été, il gîte dans les combles de bâtiments ainsi que les pièces d'habitation non occupées. En hiver, il se réfugie dans des cavités souterraines (grottes naturelles, carrières, mines) mais également dans les caves d'habitation ouvertes sur l'extérieur.



L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)

est inféodée aux bâtis. Mais c'est toujours à l'extérieur du bâtiment, principalement dans l'encoignure des fenêtres ou sous les avancées de toit, que l'oiseau installe son nid. Ce dernier est fait de boue (terre + eau), et a la forme d'une coupe fermée avec un accès latéral étroit.

C'est une espèce protégée et porter atteinte à ses nids (même lorsque les oiseaux ne sont plus là) ou à ses jeunes est une infraction.



Le Martinet noir (*Apus apus*)

est un petit bolide qui peut dépasser les 150 km/h et que l'on voit voler en milieu urbain. Il est tributaire des bâtiments pour construire son nid. Il a besoin de cavités situées en hauteur, d'anfractuosités, et les remparts de La Charité-sur-Loire, tout comme la cour du château lui conviennent parfaitement pour se reproduire.

Il effectue des figures aériennes impressionnantes. Il ne se pose que pour pondre et couvrir ... il dort et s'accouple en vol !



L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*)

ressemble à un petit serpent aux écailles lisses et brillantes, mais c'est en réalité un lézard sans pattes. Il passe la majeure partie de sa vie sous terre, dans des petits terriers abandonnés, caché parmi la végétation, sous un morceau de bois, une pierre...

Comme pour les autres lézards, la queue peut s'autotomiser. C'est à dire que l'animal peut décider de s'en séparer en cas de danger. Aussi il arrive que seule la queue soit observée !



Classement des espèces menacées sur la liste rouge de Bourgogne selon le niveau de menace

 **Quasi menacé**

 **Préoccupation mineure**

 **Données insuffisantes**